



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Dispositions d'exécution

Dispositions d'exécution pour les sélections au team des cadres cantonaux – Carabine air comprimé 10m 2005 (NE 2.21)

1. Organisation

La Société Neuchâteloise de Tir Sportif organise par l'intermédiaire des personnes désignées par le comité des tirs de sélection pour le tir de performance dans le cadre de la division carabine 10 m.

2. But

Le but est promouvoir une équipe pour représenter le canton lors de rencontres entre sous-fédérations et sur le plan national. De réunir les meilleurs jeunes et de les former au tir de match par le perfectionnement de la technique du tir, l'apprentissage du tir debout et à genou. Favoriser un esprit de camaraderie et de compétition au sein du groupe.

3. Retour des feuilles

Les prétendants à la sélection doivent envoyer une feuille de tir « **sélection petit calibre 50.05** » dûment remplie à l'adresse du soussigné **jusqu'au 30 novembre 2005 au plus tard**. Les feuilles originales peuvent être copiées.

4. Participation

Ouvert aux filles et aux garçons, âgés entre 13 et 25 ans (1993 à 1978). Ils sont assurés aux conditions de l'Assurance-accident des sociétés suisses de tir.

5. Programme de tir et finances

40 coups en position debout. Les essais sont possibles entre chaque passe de 10 coups et sur plusieurs séances. **Ce tir est gratuit.**

6. Contrôles des impacts

Les tirs de sélection se font sur les cartons de la société avec des n° de séries suivis ou sur bande imprimée (électronique).

La valeur des points est déterminée par un responsable de société, lequel jauge les points douteux. Les cartons resteront dans les sociétés à disposition de l'organisation jusqu'au **30 mars**.



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Dispositions d'exécution

7. Sélections

Les jeunes ayant obtenu les meilleurs résultats seront sélectionnés pour intégrer les cadres cantonaux. Ceux-ci seront avertis par courrier postal ou courrier. Le classement complet sera publié sur le site Internet www.snts.org

8. Prescriptions finales

La composition d'une équipe est de 5 tireurs.

Les entraîneurs sont selon les disponibilités : Philippe Pythoud, Hervain Burgy, Martin Rosenfeld, Roland Glauser et Camille Perroud.

Les personnes sélectionnées seront convoquées pour les entraînements ou les compétitions par le responsable de la division performance carabine.

Ces dispositions d'exécution remplacent tous les documents antérieurs.

Dombresson, le 1 mars 2005

Le responsable performance division carabine 10/50 m.
Camille Perroud